



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 28 avril 2021

Appel à projets : transformation numérique des collectivités territoriales

La relance est une occasion inédite de transformer en profondeur nos services publics, afin de les rendre plus accessibles et plus simples pour les citoyens. Tous les territoires sont concernés. 88 millions d'euros jusqu'à 2022 du plan de relance sont dédiés à la transformation numérique des collectivités territoriales dont une enveloppe à la main des préfets de 297 000€ .

Cette enveloppe déconcentrée vise à soutenir en priorité les communes, départements, régions et collectivités d'Outre-mer, et les groupements de collectivités dont la taille ou la nature du projet les rend non éligibles aux enveloppes nationales. Le financement accordé peut atteindre 100 % du coût du projet. La priorité est accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La montée en compétence des collectivités et la mutualisation des initiatives doivent être recherchées.

Trois thèmes peuvent être soutenus par ce fonds départementalisé :

1. Un besoin de création ou d'amélioration d'un service en ligne ; de mieux exploiter les données en lien avec les activités de la collectivité (transport urbain, urbanisme, mobilités...) ; la mise en œuvre d'une **démarche de dématérialisation**, ou **d'accompagnement des agents dans l'appropriation de nouvelles méthodes et outils liés au numérique**.

2. Un besoin de formation au numérique à l'attention des agents ; la **promotion de l'inclusion numérique** auprès des agents les plus en difficulté dans ce domaine ; la valorisation des compétences et le cas échéant un besoin de certification des compétences.

3. Un besoin de repenser la relation aux usagers en menant une démarche qui vise à **améliorer ou à étendre les outils de communication** (sites web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique).

Toutes les informations sur l'appel à projet « transformation numérique des collectivités territoriales » : www.cher.gouv.fr

Dépôt des candidatures par les collectivités : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fitn7-axe-3-guichets-territoriaux>

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX